# ENGAGEMENT DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE – GARANT

**Reproduire l'intégralité du texte ci-dessous, <u>par la main du Garant</u>, sous peine de nullité (Art. 23, loi 21/7/1994)**

**Rappels concernant la rédaction des textes d'engagements :**

- **Le texte d'engagement à recopier ne sera pas valable s'il contient des ratures, si des mots sont manquants ou modifiés et si les montants indiqués ne sont pas inscrits en chiffres ET en lettres.**
- **Dans le cas d'une colocation, vous ne pouvez pas vous porter caution pour un seul membre de la colocation. La dette est commune donc chaque garant doit se porter garant pour l'ensemble des titulaires du bail.**
- **N'omettez pas de porter vos initiales au bas de la première page et de porter sur la deuxième votre signature.**

LE GARANT

*« Après avoir reçu toute information sur la nature et l'étendue des obligations que je contracte, je soussigné, ……, né le …….. à …… :*

- *Déclare me porter caution solidaire, sans limitation de durée et sans bénéfice de division ni de discussion, du règlement des loyers, charges, taxes, impôts, réparations locatives et tout intérêts, indemnités et frais éventuels de procédure. dus par …… en vertu du bail qui leur a été consenti à compter du …….. pour les locaux situés dans l'immeuble sis au 17 rue Ravel à Villeneuve d'Ascq, bail dont j'ai pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis, et ce même en cas de changement de bailleur. Je reconnais, en outre être informé de la situation financière des locataires.*
- *Ai noté que le montant initial du loyer, charges et taxes inclus, s'élève mensuellement à ……..et annuellement à ……., payable chaque mois à terme d'avance et révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence de loyers (IRL) publié trimestriellement par l'INSEE et dont la dernière valeur à retenir est celle du 1er trimestre 2015 soit 125,19.*

*Ce bail pouvant être reconduit tacitement, légalement ou conventionnellement, pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable par dérogation à l'article 1740 du Code Civil jusqu'à extinction des obligations desdits locataires.*

*Je confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement. Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du titre 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi du 21 juillet 1994 ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée de cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de résiliation ».*

*Mention manuscrite* :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Fait à ……, le ……

**<u>La Caution</u> :** *Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour caution solidaire »*

**<u>Le Bailleur</u> :** *Signature précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé, bon pour acceptation »*

## PIECES JUSTIFICATRICES A JOINDRE AVEC LA FICHE GARANT *(Détail en dernière page)*

- Pièce d'identité recto-verso : *carte d'identité ou passeport*
- Relevé d'identité bancaire
- Dernière quittance de loyer / Taxe foncière
- 3 derniers bulletins de salaire + Décembre N-1
- Dernier avis d'imposition (les 4 pages)
- Attestation d'emploi (formulaire joint) ou contrat de travail